

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt deux septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Nicolas-La-Chapelle se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents Mrs les Conseillers Municipaux :  
Messieurs Gilbert LEMAUR, Florian GRASSI, Romain DORNIER, Gérard POINT, Loïc LUTTRINGER, Frédéric LEMAUR et Christelle NAYRAT.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LEMAUR Gilbert, Maire, le secrétariat a été assuré par Romain DORNIER.

Les précédents comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'ADMR**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Gérard POINT pour représenter la Commune au sein des réunions de l'ADMR de Villenaux.

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ELUS ET AGENTS AU SEIN DU CNAS**

Suite à l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Social) il convient de désigner des délégués élus et agents au sein de cette structure. Ont été désignés à l'unanimité Gilbert LEMAUR et Fanny COUTO (secrétaire) pour représenter les élus et les agents.

**OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE**

Suite aux élections municipales il est nécessaire de désigner un correspondant défense. Gérard POINT a été désigné à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**OBJET : PRIME COVID 19**

Compte tenu du fait que les employés communaux ont continué à travailler, en présentiel ou en télétravail, le Conseil Municipal décide, comme la loi l'autorise, d'octroyer une prime exceptionnelle de 100 € pour Eric et Fanny. Cette prime sera versée au mois d'octobre.

**OBJET : RIFSEEP**

Le Maire informe la possibilité d'instaurer un régime indemnitaire au nom de RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, Expertises et de l'Engagement Professionnel). Ce régime indemnitaire consiste en le versement d'une prime mensuelle, semestrielle ou annuelle aux employés communaux en fonction de leur manière de servir. Le Conseil Municipal décide d'instaurer ce RIFSEEP, en fixant des plafonds par catégorie de grade des agents, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Le montant alloué individuel sera déterminé par le Maire, par arrêté municipal, en fonction de la manière de servir.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE**

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL POUR LE SITE D'HEBERGEMENT**

Comme évoqué à plusieurs reprises lors des échanges avec le porteur du projet de reprise du site d'hébergement, il est proposé de mettre à disposition l'employé communal des services techniques au profit de l'entretien du site d'hébergement pour une journée de 7 heures par semaine. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

**OBJET : AVIS ENQUETE PUBLIQUE CARRIERES SUR LA COMMUNE DE NOGENT SUR SEINE**

Le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours jusqu'au 23 septembre dans le cadre d'une demande d'exploitation d'une carrière alluvionnaire sur la commune de Nogent sur Seine. Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable et n'émet aucune observation.

**OBJET : CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie aura lieu à 11h30, il est demandé la présence de Madame La Sous-Préfète. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Le tirage au sort pour les lots de bois aura lieu après la cérémonie. Il est rappelé que toute personne n'ayant pas fini son lot de bois l'année précédente ne pourra s'inscrire cette année.

**OBJET : FESTIVITES DE FIN D'ANNEE**

La fête de la Saint-Nicolas a été fixée au samedi 5 décembre 2020. Le programme complet sera transmis ultérieurement.

Modification d'attribution des colis des aînés : il a été décidé que pourront bénéficier des colis cette année les personnes résidentes à Saint-Nicolas ou les résidents secondaires à condition d'être propriétaire d'un bien bâti. (budget de 35 € par personne, 14 personnes concernées).

Le budget de 35 € par enfant jusqu'à 16 inclus est reconduit. (16 enfants concernés)

**OBJET : AFFAIRES DIVERSES**

- **ELECTIONS SENATORIALES** :

Il est rappelé que Christelle NAYRAT, désignée « grand électeur » le 10 juillet dernier, exercera son droit de vote le dimanche 27 septembre.

- **LOCATIONS SALLE**

Le Conseil Municipal réfléchit sur les modalités de location de la salle communale. (état des lieux, conditions, tarifs...)

- **EAUX PLUVIALES**

Suite à l'interpellation d'un habitant, le Conseil Municipal s'engage à réfléchir sur l'écoulement des eaux pluviales en bordure des propriétés.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE**

- **COMMUNICATION**

Il est décidé la création d'un groupe Wathsapp dans le cadre de l'amélioration de la communication entre les conseillers, au profit des habitants.

- **DIGUE DU PORT SAINT NICOLAS**

La réunion prévue initialement le 29 septembre concernant la digue du Port Saint-Nicolas a été reportée à la demande de Madame la Sous-Préfète au 08 décembre prochain.

- **PROJETS**

Deux dossiers importants sont en cours d'étude à savoir la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et les plantations / exploitations des peupliers.

Fait et délibéré à Saint-Nicolas-La-Chapelle le 22 septembre 2020.

Le Maire,

Gilbert LEMAUR,